

TARIFS ACM 2017 – LEO LAGRANGE MEDITERRANEE

QF	0-300 €	301-600 €	601-900 €	901-1150 €	1151-1550 €	1551-1951 €	1951-2000 €	≥ 2001 €
	0.19 €/h	0.45 €/h	0.75 €/h	1,20 €/h	1.50 €/h	1.70 €/h	2.20 €/h	2.75 €/h
Tarif Repas	2 €			2,80 €	3.00 €	3.50 €	4.00 €	4.00 €

Dispositif LEA

Facturation à l'heure : 8 heures minimum par jour pendant les vacances scolaires.

Modes de paiement : Chèques, espèces, Chèques-Vacances uniquement pour les périodes de vacances.

MODULATION DU BAREME DE PARTICIPATION AUX FAMILLES SELON LE QUOTIENT FAMILIAL – DISPOSITIF LEA

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements,
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

En cela, la circulaire LC 2008-196 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales précise que la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles constitue une des conditions obligatoires pour le bénéfice de la prestation de service ALSH afin de favoriser l'accessibilité financière de toutes les familles.

La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône a souhaité accompagner les gestionnaires dans la mise en œuvre de cette nouvelle modalité avec le dispositif d'aide aux Loisirs Equitables et Accessibles, afin de :

- Contribuer à la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles,
- Favoriser l'accessibilité, la mixité sociale et l'équité par la recherche du tarif le mieux adapté à chaque situation familiale,
- Participer à la solvabilisation des structures par la mise en place d'une aide sur fonds propres.

La participation familiale est calculée à l'heure plus le repas facturé 2 Euros. Elle comprend toutes les activités liées à l'enfant.